

Les
20 ans

de la loi du 4 mars 2002
relative aux droits des malades
et à la qualité du système de santé

Colloque

sous la direction de M^{me} Caroline Lantero, Maître de conférences
HDR à l'Université Clermont Auvergne et M. Thibaut Leleu,
Maître de conférences à l'Université d'Artois

Mercredi 17 novembre 2021
de 9h à 18h
En visioconférence



Les 20 ans de la loi du 4 mars 2002

- **9h00**
Connexion et accueil des participants
- **9h15**
Mot d'accueil

Thème 1 :

LA CONSÉCRATION DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE ET DES DROITS DES PATIENTS

Sous la Présidence de M. BORGETTO,
Professeur de droit public émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

A/ Démocratie sanitaire et qualité du système de santé

- **9h45**
Démocratie sanitaire et fonctionnement de l'hôpital
• J. SAISON, Professeur de droit public à l'Université de Lille
- **10h10**
Quelle qualité du système de santé aujourd'hui ?
• O. RENAUDIE, Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **10h35**
Débat et pause

B/ Droits des patients

- **11h05**
La fondamentalisation de certains droits ?
• C. LANTERO, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Clermont Auvergne
- **11h30**
Le secret médical est-il un droit du patient ?
• B. PY, Professeur de droit privé à l'Université de Lorraine
- **11h55**
Débat
- **12h15**
Pause déjeuner



Thème 2 :

LA RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DES RISQUES SANITAIRES

Sous la Présidence de C. LANTERO,
Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Clermont Auvergne

A/ Les objectifs poursuivis sont-ils atteints ?

■ 13h30

L'harmonisation des règles de la responsabilité des établissements de santé et professionnel de santé devant les juridictions (judiciaire et administratif)

• S. HOCQUET-BERG, Professeur de droit privé à l'Université de Lorraine

■ 13h55

Le dispositif amiable, les CRCI et l'ONIAM, présentation et bilan statistique

• S. LELOUP, Directeur de l'ONIAM

■ 14h20

Débat et pause

B/ Des problématiques nouvelles ont-elles émergé ?

■ 14h50

L'ONIAMisation : À propos de la position monopolistique de l'ONIAM dans l'indemnisation des dommages de santé

• T. LELEU, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Artois

■ 15h15

Évaluation et mutations des préjudices

• A. GUEGAN, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

■ 15h45

Débat

■ 16h00

Rapport de synthèse

• D. TRUCHET, Professeur de droit public émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

■ 17h00

Mot de clôture

Les actes du colloque seront publiés dans la revue RDSS (Dalloz)



INFORMATIONS

COLLOQUE EN VISIOCONFÉRENCE

- **Inscription préalable nécessaire**

Avant le 16 novembre 2021

- **<https://loi4mars2002.sciencesconf.org/>**

Chaque personne inscrite recevra quelques jours avant le colloque un code pour se connecter.